

Protection du budget de l'UE au sein de la DG NEAR

NOVEMBRE 2023

DG NEAR

La **direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR)** promeut les politiques de voisinage et d'élargissement de l'UE et gère la majeure partie de l'assistance financière et technique de l'Union aux pays du voisinage et de l'élargissement.

Œuvrant en étroite collaboration avec les partenaires et les bénéficiaires pour assurer la protection du budget de l'UE, la DG NEAR garantit que chaque euro du budget de l'UE est bien dépensé conformément aux règles et génère une valeur ajoutée.

La DG NEAR peut:

- **mettre directement en œuvre les fonds de l'UE** au moyen des différents «instruments d'exécution budgétaire» ou méthodes de mise en œuvre, tels que les marchés publics, les subventions, etc. (gestion directe).
- **confier la mise en œuvre à une autre entité**, qui peut être a) un pays partenaire/bénéficiaire ou b) une entité ayant fait l'objet d'une évaluation sur la base des piliers (gestion indirecte).

Quel que soit votre rôle dans l'action financée par l'UE, que vous soyez gestionnaire de fonds, partenaire de mise en œuvre dans le cadre de la gestion indirecte, coordinateur ou bénéficiaire d'une subvention ou contractant en gestion directe, vous êtes tenu d'assurer:

- **le respect du principe de bonne gestion financière,**
- **le respect des obligations contractuelles** et
- **la notification adéquate et en temps utile des irrégularités** (y compris la fraude, la corruption ou les conflits d'intérêts) portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne.





Comment signaler une irrégularité affectant les fonds de l'UE?

Veillez consulter les dispositions contractuelles et signaler le plus rapidement possible toute irrégularité à l'autorité contractante compétente (par exemple, la délégation ou le bureau compétent de l'UE).

Votre rapport doit mentionner des informations telles que:

- **qui a commis l'irrégularité/la fraude** (les personnes impliquées)
- **la mesure de soutien**, telle que le fonds, le programme, le projet
- **l'incidence financière** (dépenses et montant irrégulier)
- **comment, quand et où** l'irrégularité a été commise
- **la méthode de détection** de l'irrégularité.

Ensuite, à un stade ultérieur et, le cas échéant:

- **le suivi administratif, judiciaire ou pénal**
- **les sanctions imposées.**

Plus particulièrement:

- **les autorités nationales bénéficiant de l'aide de préadhésion (IAP) sont tenues de signaler les irrégularités** affectant les fonds de l'UE au moyen du système électronique de gestion des irrégularités (IMS) dédié.
- **les entités évaluées sur la base des piliers en gestion indirecte informent la Commission européenne et le pouvoir adjudicateur** des irrégularités et des fraudes détectées dans la gestion de la contribution de l'UE et des mesures prises. Elles prennent également des mesures afin de prévenir, de détecter et de corriger les irrégularités et les fraudes lors de la mise en œuvre des actions.

N'hésitez pas à contacter votre pouvoir adjudicateur compétent si vous avez besoin de plus amples informations ou de précisions.

Comment signaler une fraude (potentielle), un conflit d'intérêts ou un cas de corruption??

Toute personne physique ou morale, dans le monde entier, peut **notifier des allégations de fraude au budget de l'UE** directement à **l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)**, qui est l'organe de l'UE chargé d'enquêter sur des questions relatives à la fraude, à la corruption et à d'autres infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE, et ce pour l'ensemble des dépenses encourues. Vous pouvez rédiger votre rapport dans n'importe quelle langue officielle de l'UE (cliquer **ici** ou par courrier postal: **OLAF — Commission européenne, B-1049 Bruxelles — Belgique**).

Vous pouvez également **signaler une infraction** au **siège du Parquet européen à Luxembourg** i, dans n'importe quelle langue officielle de l'UE, au moyen du formulaire web **'Report a Crime'** (Signaler une infraction). Veuillez noter que vous n'avez pas la possibilité de soumettre votre signalement d'infraction en ligne de manière anonyme.



Gestion financière et contrôle interne à la DG NEAR

La DG NEAR s'efforce d'atteindre les normes les plus élevées en matière de gestion financière et d'assurer une utilisation optimale des ressources financières. La DG a une approche stratégique des contrôles, qui tient compte des risques et des mesures d'atténuation correspondantes. Cette approche est régulièrement réévaluée et adaptée afin de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs. Quel que soit votre rôle, vous êtes tenu de coopérer avec la DG NEAR et les personnes mandatées par la DG NEAR pour effectuer ces contrôles.



Ex-ante - Prévention

La DG NEAR effectue des contrôles ex ante, un suivi, des évaluations, des vérifications des dépenses, des audits et des contrôles sur place afin de s'assurer que le budget de l'UE est bien protégé.

Si la DG NEAR constate une irrégularité, elle peut intervenir en interrompant ou en suspendant les paiements jusqu'à ce que les problèmes détectés aient été résolus.

La DG NEAR peut également réduire le montant qu'elle paiera par rapport à la déclaration de coûts reçue du bénéficiaire et suspendre ou résilier le contrat.



Ex-post - Détection et correction

La DG NEAR peut prendre des mesures après la clôture du projet. Sur la base de contrôles ex post, lorsqu'elle détecte des irrégularités à un stade ultérieur, la DG NEAR peut introduire des corrections financières et recouvrer les sommes déjà versées. En outre, la DG NEAR peut exclure les personnes et entités concernées du bénéfice des fonds de l'UE.

Après la clôture du projet, il est essentiel que la documentation relative aux projets soit bien conservée conformément aux dispositions contractuelles, sinon cela pourrait être considéré comme une irrégularité et donner lieu à des recouvrements financiers.

En cas de fraude ou d'infraction, si une enquête confirme l'existence d'une fraude avec des fonds de l'UE, la Commission commencera à recouvrer les fonds et prendra toute autre mesure corrective.

Ressources supplémentaires



- **Le règlement financier** (texte consolidé)
- **Le Guide pratique (PRAG)**, qui fournit une aide pratique pour l'élaboration et l'exécution de marchés et de contrats de subvention dans le domaine de l'action extérieure
- **Le manuel des procédures financières et contractuelles**, qui fournit des orientations et des instructions à destination des agents de l'UE afin de les aider dans l'exécution des marchés publics dans le cadre des actions extérieures
- **Les orientations relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts en vertu du règlement financier**, qui promeuvent l'interprétation et l'application uniformes des règles relatives à la prévention des conflits d'intérêts
- **Les mesures de protection du budget de l'UE**
- **Anti-Fraud Knowledge & Resource Centre**
- **Site web de la DG NEAR**

Qu'est-ce ...



... qu'une irrégularité?

Une irrégularité est un acte (ou une omission) qui n'est pas conforme aux règles de l'UE et qui peut avoir une incidence négative sur les intérêts financiers de l'UE. Elle peut résulter de véritables erreurs commises tant par les bénéficiaires qui demandent des fonds que par les autorités responsables des paiements.

... qu'une fraude?

Si une irrégularité est commise délibérément, elle est considérée comme une fraude, c'est-à-dire une tromperie ou une omission délibérée visant à s'assurer un gain personnel ou à porter.



... qu'un conflit d'intérêts?

Il y a conflit d'intérêts lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'une personne est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre intérêt personnel direct ou indirect. Il peut y avoir conflit d'intérêts même lorsque la personne concernée ne tire pas un avantage réel de la situation: il suffit en effet que des circonstances compromettent l'exercice de ses fonctions de manière objective et impartiale.

.. que la corruption?

Tout abus de pouvoir par un agent public à des fins privées ou de gain personnel. La corruption revêt des formes diverses, telles que le versement de pots-de-vin, le trafic d'influence et l'abus de fonctions; elle peut aussi se dissimuler derrière le népotisme, le conflit d'intérêts et la pratique des allers-retours entre le secteur public et le secteur privé.

